

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2026

INSCRIRE LA MOUVANCE DES FRÈRES MUSULMANS SUR LA LISTE EUROPÉENNE
DES ORGANISATIONS TERRORISTES - (N° 2318)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° AE9

AMENDEMENT

présenté par
M. Pauget

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« s'inscrivent pas dans »

les mots :

« suivent pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.